

Notes historiques sur les communes du canton de Delle

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 38

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

Notes historiques

sur les communes du canton de Delle

Lepuix, 361 habitants. — Le 11 avril 1270, les moines d'Altkirch échangent avec l'abbaye de Bellelay leurs propriétés sises à Lepuix contre une cense annuelle de 2 sols.

Le 30 mars 1313, l'abbaye de Bellelay achète des frères de Hagenbach, chevaliers, pour 50 livres estevenantes, des propriétés sises à Lepuix.

Le 23 juin 1313, l'abbé de Bellelay amodie pour 21 ans à Jehan dit Baquerelz de Lepuix et à ses enfants Gauthier et Perrin la terre qu'il a acquise de Morimont et située à Lepuix pour la cense annuelle de 25 sols estevenants ou de petits tournois, d'un muids d'avoine, mesure de DanneMarie, et de 5 chapons.

En 1321, un différend s'éleva entre l'abbaye de Bellelay et les frères Loviat de Cœuve, chevaliers, au sujet de leurs propriétés sises à Lepuix. Une commission arbitrale fut choisie et une enquête fut faite en présence du maire de Suarce. Les prud'hommes du lieu déclarèrent que Bellelay a un quart de finage, les sires de Morimont un quart et ceux de Hudwiler un quart. Bellelay ayant acquis la part des sires de Morimont, il aura les trois quarts, s'il ne les a déjà.

Le 31 juillet 1353, Jehan dit Boquereix de Lepuix et Vauthier de Suarce, son oncle, reçoivent en accensement de l'abbé de Bellelay tout ce qu'ils avaient retenu précédemment de cette abbaye.

Lepuix a fait partie de la paroisse de Suarce, dont il a été dénombré vers 1860. Patron de l'église : St-Nicolas.

Mésirez, 804 habitants en grande partie protestants ; les catholiques sont paroissiens à Morvillars. — Lors du partage des biens délaissés par Ulric, dernier comte de Ferrette, le 26 août 1347, sa fille Jeannette, épouse d'Albert d'Autriche, hérita le fief de Mésirez, retenu par le sire de Montmartin.

Montbouton, 504 habitants. — En 1274, l'abbé de Murbach vend à titre de fief au comte Thierry III de Montbéliard les droits qu'il avait à Montbouton.

En 1303, ce village paie aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace, une rente de 24 sols et le curé de Montbouton une de 12 sols et un quintal d'avoine.

Le 13 janvier 1328, Vernier de Dampheux, prêtre, donne à l'église de Grandgourt un chéval situé à Dampheux, qu'il a acheté du consentement de feu Jean, curé de Montbouton.

Vers 1331, Henri de Delle, chevalier, retient du duc d'Autriche un fief à Montbouton.

En 1333, Henri de Montbouton, bailli de Delle, demande au duc Albert d'Autriche de confirmer à l'abbaye de Lucelle le droit de patronage des églises de Pfaffans et d'Etuefond.

En 1404, Girard Chiquet, curé de Montbouton, signe comme témoin le rôle de l'église St-Pierre de Porrentruy.

Le 24 février 1466, Jehan Perisot, prêtre, curé de Montbouton, figure comme témoin dans un acte de vente en faveur de Jehan Ullat de Delle, curé de Favrois.

Morvillars, 715 habitants. — L'église de Morvillars est donnée, le 19 mars 1222, par Gérard, archevêque de Besançon, à l'église St-Etienne de cette ville.

En 1347, le fief de Morvillars échoit dans un

regards mouillés d'une larme soudaine se rencontraient tristement.

Chez Pierre Michon, cependant, le remords s'effaçait chaque jour davantage. Le jeu absorbait toutes ses facultés.

Sur ces entrefaites, Fortunée devint mère une seconde fois. Elle mit au monde une fille, et, avec une prodigalité d'amour maternel, elle combla cet enfant de tous les soins que la mère l'avait empêchée de donner à l'autre. Pierre, cependant, se laissait aller à la pente du vice, s'attardait le soir au cabaret, et perdait souvent en une nuit l'argent de sa paye. Fortunée n'osait dire mot. Elle souffrait en silence, supportant toutes ces douleurs comme un châtiment.

Une nuit que Pierre rentrait après une séance orageuse au jeu, il la trouva toute en larmes. L'alcool, qu'il avait absorbé en abondance pour se consoler du mauvais vouloir de la dame

partage à Jeannette de Ferrette, épouse d'Albert d'Autriche.

Réchésy, 1098 habitants. — Le 6 janvier 1291, Humbert, chevalier de Réchésy, du consentement de son épouse Agnès et de Théobald son fils, fait don à l'église de Grandgourt d'une rente annuelle de 20 sols, assignée sur ses terres à Boncourt et à Joncherey. Le curé Pierre de Réchésy a apposé son sceau à cet acte de donation de même qu'à deux actes du 22 janvier et 11 avril 1299.

Selon une sentence de 1299, il ressort que l'église de Réchésy jouissait d'une rente assignée sur des biens situés à Pfetterhausen et à Gerwillers, village détruit.

En 1303, Réchésy payait aussi une rente aux ducs d'Autriche, landgraves d'Alsace.

En novembre 1308, Perrette Helewig dite Maure, et son fils Perrin, de Réchésy, ont repris en emphythéose de l'abbé de Bellelay, sous la rente annuelle de 5 sols et de 2 chapons, toute la terre que Pierre, vicair perpétuel de Réchésy, a donnée à cette abbaye pour le remède de son âme. Cette terre, située à Réchésy et à Courtelevant, devait pour anniversaire une pinte d'huile à l'église de Réchésy et 8 deniers au curé de Courtelevant.

Le 9 janvier 1316, le curé-doyen de Réchésy figure dans un acte comme ayant une propriété à Beurnevésain.

En 1321, un pré situé près de Ballwiler payait une rente à Théobald, arminger, de Réchésy.

Le 25 février 1323, Thiébaud, écuyer, de Réchésy vend à l'abbaye de Bellelay pour 46 livres de balois les terres qu'il possède à Boncourt et à Joncherey.

Le 2 janvier 1329, Hugues de Beurnevésain vend à l'abbaye de Bellelay des pièces de terre

de pique, surexcitait encore sa mauvaise humeur, il sentait le besoin de chercher querelle à quelqu'un pour calmer l'agitation de ses nerfs.

— Il pleut donc, ici ? fit-il d'un ton bourru à l'aspect de sa femme en larmes.

— Comment cela, mon ami ?

— Ton ami ? si tu veux que je reste ton ami, il faut, primo d'abord, me faire grâce de tes pleurnicheries, qui m'agacent horriblement.

— Je ne pleure pas.

— Tu ris peut-être ?

— Mon Dieu ! oui, dit-elle en éclatant en sanglots.

Pierre Michon fit un geste de colère, puis se radouicissant :

— Voyons ! dit-il, qu'y a-t-il encore ?

— Rien.

— Que s'est-il passé ? Je veux le savoir.

Feuilleton du Pays du dimanche 6

LE JOUEUR

PAR
FRANÇOIS TESSON

Deux ans s'écoulèrent de la sorte. L'insouciance des premiers mois avait disparu : sans se l'avouer, sans en parler, les deux époux sentaient peser sur leur conscience comme un reproche continu, l'idée de leur enfant abandonné. Cette idée mêlait une secrète amertume à leurs joies.

Jamais il n'en était question entre eux. Mais maintes fois, au moment d'accepter une partie de plaisir proposée par quelques amis, leurs